

Nombre de
membres en
exercice

26

Présents et
représentés

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 6 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le six du mois de janvier à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt neuf décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au SILA - Salle A. Janin en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

19 JANV.
2023

Déposée en
Préfecture le

17 JANV.
2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusés

Gilles FRANÇOIS, Patrick LECONTE, Aurélien MODURIER

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ACQUISITION D'UN LOGEMENT

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL 2022-326 du 15 décembre 2022 portant sur les logements de fonction ;

Le Grand Annecy met à disposition un logement de fonction à destination de son Directeur Général.

Actuellement locataire d'un logement sur la commune d'Annecy, l'Agglomération souhaite acquérir un bien afin de rationaliser ses coûts dans un souci de bonne gestion des fonds publics.

Le promoteur immobilier Primalp réalise un programme immobilier dénommé « Convergence », situé 3 avenue de Cran à Annecy (74000). La livraison est prévue au 2nd trimestre 2025. Dans ce cadre, il propose au Grand Annecy l'acquisition d'un logement (T4) avec une cave et une place de stationnement au prix suivant :

Bâtiment	Type	N° lot	Surface	N° Parking	Prix logement TTC	Prix parking TTC	Total TTC
6	T4	613 + cave C24	80,5 m ² + balcon de 18,43 m ²	G 26	510 000 €	27 000 €	537 000 €

L'acquisition totale représente un montant de cinq cents trente-sept mille euros, toutes taxes comprises (hors frais de notaire).

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale de ces biens à 537 000 € TTC dans son avis du 2 novembre 2022. Les frais d'acte seront à la charge du Grand Annecy.

Les crédits correspondants seront à inscrire au budget primitif 2023.

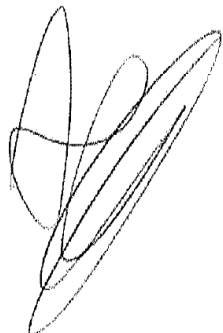
LE BUREAU DECIDE :

- de valider l'acquisition auprès de Primalp du bien présenté ci-dessus pour un montant total de 537 000 € TTC ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'acte correspondant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur général adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.